

Notice de présentation du compte administratif 2023

Cette notice complète les délibérations et présente une synthèse des principales évolutions financières constatées sur le budget principal (A), les budgets annexes (B) et l'encours de dette (C) au 31/12/2023.

A / Le budget principal : une situation financière consolidée malgré le contexte inflationniste

L'exercice 2023 de la Ville de Pau s'inscrit dans un contexte inflationniste encore très présent. Le taux d'inflation s'établit à 4,9% selon l'INSEE en 2023 soit le plus haut niveau d'inflation de ces trente dernières années après 2022 (5,2%). Le niveau d'inflation a été particulièrement vigoureux en début d'année (pic à 6,3% en février) avant de ralentir progressivement pour atteindre un point bas à 3,5% au mois de novembre (3,7% en décembre).

L'inflation a eu en 2023 un effet très sensible sur le niveau des dépenses communales et notamment au niveau des coûts énergétiques.

De plus, la revalorisation du point d'indice en 2022 (+ 3,5 % au 1^{er} juillet) puis en 2023 (+ 1,5 % au 1^{er} juillet) ainsi que la remontée des taux d'intérêts ont également contribué à une progression des dépenses de fonctionnement plus importante qu'en 2022.

Malgré ce contexte défavorable, la ville de Pau a poursuivi ses efforts de rigueur budgétaire permettant ainsi de maintenir une épargne brute à un niveau de **24,1 M€** et une épargne nette de **14,1 M€**.

En 2023, la collectivité a continué de déployer un ambitieux programme d'investissement autour de projets structurants de transformation de la Ville (Pôle d'échanges multimodal, Place de la monnaie, aménagement des espaces publics autour du Pôle culturel du Foirail, ...) ou d'entretien du patrimoine communal (voirie, écoles et équipements sportifs notamment).

Afin de maintenir une trajectoire financière saine et maîtrisée dans une période de plus en plus incertaine, le niveau des dépenses d'équipement s'est élevé à **36,7 M€** conformément aux orientations budgétaires.

La capacité de désendettement de la Ville de Pau s'est établi en 2023 au niveau très satisfaisant de **4,6 ans** sur le budget général (5,8 ans en 2021 et 4,9 ans en 2022).

Face à un avenir incertain, cette situation financière saine permet à la ville de Pau de continuer à développer des projets structurants pour l'avenir.

L'excédent disponible pour 2024 s'établit à **11,28 M€**.

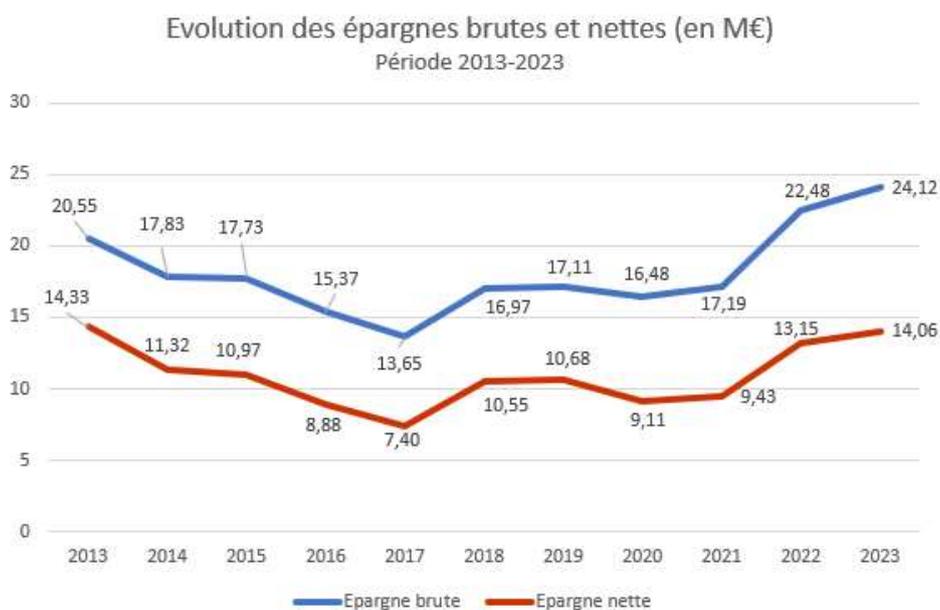
Le tableau ci-dessous décompose la formation et la variation de l'épargne (hors renégociation de la dette) :

	2 017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022	
								En €	En %
Rec. Réelles de Fonct.	111 662 782	112 829 643	108 506 243	106 582 439	113 514 393	121 817 041	128 071 760	6 254 719	5,13%
<i>Dont RRF courantes (a)</i>	108 595 121	110 113 003	107 068 087	105 150 072	109 272 244	119 888 201	126 875 548	6 987 347	5,83%
Dep. Réelles de Fonct.	95 588 039	94 338 016	90 200 837	89 035 466	92 373 797	97 626 864	103 485 091	5 858 227	6,00%
<i>Dont DRF courantes (b)</i>	94 070 445	92 809 480	89 086 752	87 905 243	91 197 528	96 070 078	101 360 258	5 290 180	5,51%
EBC* (a-b)	14 524 676	17 303 523	17 981 335	17 244 829	18 074 715	23 818 123	25 515 290	1 697 167	7,13%
Résultat financier	-893 306	-800 516	-729 841	-773 333	-717 318	-1 129 294	-1 532 534	-403 240	35,71%
Résultat exceptionnel	15 590	470 110	-145 364	11 751	-164 804	-207 108	141 576	348 684	-168,36%
Épargne brute	13 646 960	16 973 117	17 106 130	16 483 247	17 192 594	22 481 721	24 124 332	1 642 611	7,31%
Amort. de la dette	6 244 572	6 425 888	6 423 829	7 377 241	7 765 010	9 326 840	10 059 517	732 677	7,86%
Épargne nette	7 402 388	10 547 228	10 682 301	9 106 006	9 427 584	13 154 880	14 064 815	909 935	6,92%
Dép d'équipement**	34 928 759	35 544 532	43 991 370	32 184 184	42 163 263	43 848 896	36 738 223	-7 110 673	-16,22%
Emprunts nouveaux	16 050 000	16 500 000	17 000 000	9 000 000	20 000 000	18 000 000	12 000 000	-6 000 000	-33,33%
Encours 31/12	65 756 704	75 854 943	86 431 086	88 053 845	100 288 835	108 961 995	110 902 478	1 940 483	1,78%
Ratio encours/EB	4,80	4,47	5,05	5,34	5,83	4,85	4,60		
Taux EB / RRF	12,20%	15,04%	15,77%	15,47%	15,15%	18,46%	18,84%		

* EBC = Excédent brut courant

** Les dépenses d'équipement ne comptabilisent pas certains chapitres d'investissement comme les chapitres 26 et 27

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des épargnes brutes et nettes de la collectivité. Pour rappel, l'épargne de la collectivité avait baissé sur la période 2013-2017 à la suite de la chute brutale des dotations de l'Etat (-7 M€).



La courbe suivante présente l'évolution de la capacité de désendettement de la Ville de Pau. Ce ratio répond à la question suivante : en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ?



Tout en maintenant un niveau d'investissement élevé pour transformer la ville (moyenne d'environ 40 M€ de dépenses annuelles d'investissement hors dette), la capacité de désendettement de la collectivité est revenue à un niveau proche de celle de 2018. Le ratio s'est amélioré en 2022 et encore en 2023 grâce à une gestion rigoureuse et à une bonne tenue du niveau de l'épargne.

Pour rappel, dans le cadre de la contractualisation, l'Etat imposait aux communes de rester sous un plafond de 12 années. Nous nous sommes fixés pour notre part l'objectif de demeurer autour de 7,5 années pour maintenir une situation financière saine

1. Les recettes de fonctionnement

En 2023, les recettes de fonctionnement s'établissent à 128,1 M€ (+5,8% pour les seules recettes courantes). Les contributions directes locales (taxe foncière, taxe d'habitation et coefficient correcteur) représentent 63,1 % des recettes de fonctionnement (cf. infra).

L'évolution globale des chapitres de recettes :

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022	
						En M€	En %
013 - Produits de gestion courante	558 966 €	539 610 €	262 748 €	467 698 €	549 437 €	81 739 €	17,5%
70 - Produits des services	8 921 712 €	6 902 344 €	8 640 800 €	10 162 072 €	10 628 201 €	466 128 €	4,6%
73 - Impôts et taxes	74 320 644 €	74 441 390 €	80 794 867 €	89 396 518 €	95 259 037 €	5 862 519 €	6,6%
74 - Dotations, subventions et participations	22 375 631 €	22 672 554 €	18 907 190 €	18 934 602 €	19 071 964 €	137 362 €	0,7%
75 - Autres produits de gestion courante	891 135 €	594 174 €	666 640 €	927 311 €	1 366 909 €	439 598 €	47,4%
Sous-Total Recettes courantes	107 068 087 €	105 150 072 €	109 272 244 €	119 888 201 €	126 875 548 €	6 987 347 €	5,8%
77 - Produits exceptionnels	1 438 156 €	1 432 367 €	4 242 149 €	1 928 840 €	1 196 212 €	-732 628 €	-38,0%
TOTAL	108 506 243 €	106 582 439 €	113 514 393 €	121 817 041 €	128 071 760 €	6 254 719 €	5,1%

1.1 Le produit des services : 10,63 M€

Les produits des services s'élèvent à 10,63 M€. Les principales ressources de ce chapitre budgétaire sont les suivantes :

- **1,96 M€** de charges de personnel refacturées à la Communauté d'agglomération et à divers organismes,
- **1,75 M€** sur redevances et droits des services périscolaires,
- **1,51 M€** de redevances d'occupation du domaine public,
- **1,51 M€** relatifs aux horodateurs et autres droits de stationnement,
- **927 K€** de redevances à caractère sportif (piscines, trinquets... : stable),
- **855 K€** de refacturation au CCAS des repas achetés auprès de la SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration.

A noter que les redevances et droits des services culturels progressent de 76,6 K€ en 2023 pour atteindre 268 K€. Cette hausse s'explique principalement par le nouvel évènement concernant « la saison de jazz » créé à la fin de l'année 2022 après l'inauguration du Pôle culturel du Foirail.

La refacturation des frais énergétiques du site des Halles à la SPL Halles et République ainsi qu'au budget annexe des parkings apparaît en diminution (-214 K€). En effet, les frais énergétiques sont directement pris en charge par le budget annexe des parkings depuis le 1^{er} janvier 2023. Le budget annexe refacture ensuite à la SPL Halles et République les consommations qui lui incombent.

Le détail des recettes comptabilisées sur ce chapitre est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Commentaires
Mise à disposition de personnel à la CAPBP	1 592 356 €	1 732 474 €	1 582 184 €	1 689 628 €	1 799 055 €	Application des conventions de mutualisation entre la Ville et la CAPBP
Redevances et droits des services péri-scolaires	1 275 415 €	1 293 936 €	1 712 905 €	1 568 172 €	1 751 276 €	Cantine scolaire et autres services périscolaires
Redevances d'occupation du domaine public	1 266 449 €	873 718 €	1 089 664 €	1 506 146 €	1 510 065 €	Activité stable par rapport à 2022
Horodateurs et autres droits de stationnement	1 587 869 €	1 187 794 €	1 400 320 €	1 394 589 €	1 508 315 €	Mise en service en 2023 du parking bourbaki
Redevances à caractère sportif (piscines, trinquets...)	1 052 531 €	491 953 €	457 602 €	934 203 €	927 762 €	Impact de la crise sanitaire sur produits 2020 et 2021
Refacturation repas CCAS			528 263 €	787 677 €	855 060 €	Repas achetés par la Ville et refacturés sans bénéfice au CCAS. Première année pleine en 2022.
Forfait de post-stationnement	724 970 €	524 412 €	632 317 €	508 524 €	498 124 €	Activité stable par rapport à 2022
Remboursement de frais (hors personnel) par CAPBP	179 138 €	106 835 €	124 851 €	412 878 €	489 962 €	Application des conventions de mutualisation entre la Ville et la CAPBP + refacturation TF due par CAPBP à compter 2022.
Remboursements frais par d'autres redevables	77 797 €	132 994 €	519 601 €	309 217 €	365 449 €	Refacturation en 2023 de l'entretien des espaces verts du parking relais géré par le SMTU
Redevances et droits des services culturels	289 444 €	101 137 €	82 817 €	191 207 €	267 814 €	Hausse des produits liée à la billetterie de la saison du jazz
Concessions cimetières et redevances funéraires	65 678 €	113 901 €	197 912 €	228 361 €	201 574 €	Produit dépendant de l'activité
Mise à disposition de personnel hors CAPBP	545 801 €	126 051 €	84 655 €	147 429 €	161 748 €	En 2019, refacturation au CCAS personnel portage de repas. Le personnel est aujourd'hui transféré au CCAS.
Régie fourrière	96 372 €	69 430 €	111 823 €	164 767 €	150 563 €	Produit dépendant de l'activité
Refacturation énergie site des Halles	83 158 €	87 383 €	64 404 €	252 949 €	38 821 €	Energie refacturée à la SPL Halles République et au budget annexe des parkings.
Autres	84 736 €	60 327 €	51 483 €	66 326 €	102 613 €	
TOTAL Produits des services	8 921 712 €	6 902 344 €	8 640 800 €	10 162 072 €	10 628 201 €	

1.2 Impôts et taxes : 95,26 M€

Les recettes issues de ce chapitre budgétaire présentent une progression de 6,6% soit un produit supplémentaire de 5,86 M€.

Cette progression s'explique principalement par le produit des contributions directes (taxes foncières, taxes d'habitation et coefficient correcteur) qui s'élèvent à 80,81 M€ en 2023. En 2023, ces rentrées fiscales ont été dynamiques en raison de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation indexée sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé à la fin du mois de novembre 2022 soit 7,1%. Le produit de la taxe foncière progresse toutefois moins vite que cette revalorisation forfaitaire dans la mesure où les valeurs locatives des locaux professionnels, qui pèsent environ 21% du montant total des bases de taxe foncière, évoluent depuis 2017 selon des mécanismes moins dynamiques.

Par ailleurs, il convient ici de préciser que le produit de la taxe d'habitation a été anormalement élevé en 2023. La campagne 2023 a été réalisée pour la première année à partir des données que les propriétaires ont déclaré dans le service « Gérer Mes Biens Immobiliers » (GMBI) déployé par la DGFIP.

En cas d'absence de déclaration du propriétaire, l'administration fiscale a fait le choix de reconduire l'imposition de l'année précédente. En outre, en cas de discordance entre l'adresse du logement connue dans GMBI et l'adresse du domicile principal déclarée par l'occupant à l'impôt sur le revenu, une taxe d'habitation sur les résidences secondaires a pu être émise à tort. Cette situation a conduit à une augmentation anormale du rendement de la TH en 2023. Ce qui peut être constaté dans le tableau ci-dessous qui détaille les produits 2022 et 2023 des contributions directes.

	2022	2023	Variation 2023/2022	
			En M€	En %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	53 020 841 €	55 815 805 €	2 794 964 €	5,3%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	103 792 €	108 186 €	4 394 €	4,2%
Coefficient correcteur	19 281 344 €	20 280 275 €	998 931 €	5,2%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 954 809 €	3 618 977 €	1 664 168 €	85,1%
Taxe d'habitation sur les logements vacants	571 323 €	945 761 €	374 438 €	65,5%
Produit non ventilé	29 584 €	37 786 €	8 202 €	27,7%
TOTAL	74 961 693 €	80 806 790 €	5 845 097 €	7,8%

Outre les contributions directes, le produit de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) a également augmenté en 2023 en raison d'un chevauchement entre l'ancien et le nouveau système. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2023, la part communale, intégrée à l'accise sur l'électricité, est désormais reversée par la DGFIP aux communes. Cette part a représenté pour la Ville de Pau un produit de 1,45 M€ en 2023 soit un montant légèrement supérieur au produit constaté les années précédentes. Toutefois, la Ville de Pau a également perçu en 2023 les sommes encore dues par les fournisseurs d'électricité au titre de l'ancien système soit un montant de 511 K€ (dernier trimestre 2022 essentiellement).

D'autres recettes fiscales ont été moins dynamiques en 2023. C'est le cas notamment des droits de mutation dont le produit baisse de 8,7% à 4,54 M€.

La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) a également connu un moindre rendement en 2023 en raison des politiques locales restrictives mises en place sur les enseignes et la publicité.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes des impôts et taxes.

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022	
						En M€	En %
Contributions directes (TH, TF...)	64 504 505 €	65 271 563 €	70 404 395 €	74 961 693 €	80 806 790 €	5 845 097 €	7,8%
Rôles supplémentaires TH / TF	187 154 €	208 035 €	75 609 €	52 428 €	139 472 €	87 044 €	166,0%
Attribution de compensation	2 902 143 €	2 697 985 €	2 673 159 €	5 638 491 €	5 613 665 €	-24 826 €	-0,4%
Droits de mutation	3 643 601 €	3 526 153 €	5 064 496 €	4 977 837 €	4 542 623 €	-435 214 €	-8,7%
Taxe sur l'électricité	1 337 969 €	1 367 695 €	1 216 781 €	1 327 052 €	1 964 702 €	637 650 €	48,1%
Prélèvement sur pdt des jeux (Casino)	1 225 690 €	875 052 €	947 095 €	1 378 943 €	1 468 910 €	89 967 €	6,5%
Taxe locale sur la publicité extérieure	220 890 €	196 041 €	116 047 €	579 539 €	292 232 €	-287 306 €	-49,6%
Autres	298 692 €	298 865 €	297 285 €	480 535 €	430 643 €	-49 892 €	-10,4%
TOTAL	74 320 644 €	74 441 390 €	80 794 867 €	89 396 518 €	95 259 037 €	5 862 519 €	6,6%

1.3 Dotations et participations : 19,07 M€

Les dotations de l'Etat représentent, en 2023, 82% du produit total de ce chapitre budgétaire et s'élèvent à 15,6 M€.

Le niveau des dotations de l'Etat repart à la hausse en 2023 après deux années de baisse. Cette progression présente toutefois une dynamique nettement inférieure à l'inflation (+0,6%).

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022	
						En M€	En %
Dotation forfaitaire (DGF)	11 880 809 €	11 713 333 €	11 512 856 €	11 398 952 €	11 402 875 €	3 923 €	0,0%
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	2 164 402 €	2 294 557 €	2 409 687 €	2 527 234 €	2 641 984 €	114 750 €	4,5%
Dotation nationale de péréquation	1 559 308 €	1 715 068 €	1 772 450 €	1 621 184 €	1 588 889 €	-32 295 €	-2,0%
TOTAL	15 604 519 €	15 722 958 €	15 694 993 €	15 547 370 €	15 633 748 €	86 378 €	0,6%

Ces financements sont complétés par d'autres dotations et compensations versées par l'Etat. Il s'agit de ressources suivantes :

- Compensations fiscales pour les exonérations de taxe foncière et DMTO : 561 K€
- Dotation générale de décentralisation : 217 K€
- Fonds de soutien pour la mise en œuvre des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) : 209 K€
- Dotation pour les titres sécurisés : 179 K€
- Fonds de compensation de la TVA : 164 K€
- Financement du centre de recherche et de création théâtrale : 100 K€
- Dotation forfaitaire de recensement : 16 K€
- Financement divers dispositifs (maison du citoyen, colonies apprenantes, contrats uniques d'insertion, remboursement matériel électoral...) : 378 K€

Par ailleurs, la CAF continue de représenter un partenaire important de la Ville de Pau pour le financement de politiques publiques à destination de la jeunesse et de publics fragiles (Accueil de Loisirs Sans Hébergement, activités périscolaires, ...). En 2023, cette aide est évaluée à 1,22 M€ pour le seul budget général.

Il convient également de noter que la Commune a perçu une subvention de 217 K€ du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) au titre des actions menées en faveur des agents en situation de handicap sur la période 2019-2022.

D'autres financements d'origine divers (Département, GIP DSU, ARS...) ont été comptabilisés pour un montant de 179 K€. Ils complètent ce chapitre budgétaire.

1.4 Autres produits de gestion courante : 1,37 M€

Ce chapitre budgétaire, en progression de 47,4%, est composé du revenu des immeubles et des redevances versées par les délégataires.

Le produit des loyers a représenté un montant de 654 K€ en 2023 soit une hausse de 199 K€ par rapport à 2022. Cette hausse provient, pour l'essentiel, des loyers facturés pour l'utilisation du Pôle culturel du foirail (222 K€ en 2023 contre 67 K€ en 2022). L'indexation des loyers a également contribué à une progression de ces ressources.

Les redevances versées par les délégataires ont également connu une croissance importante de 240 K€ pour atteindre 713 K€. Cette évolution est liée à l'augmentation du montant des redevances variables sur les contrats de délégation concernant le zénith (+ 141 K€), le crématorium (+ 73 K€) et le Palais Beaumont (+ 26 K€).

Ces redevances variables versées en 2023 concernent l'exercice 2022. Elles sont donc en hausse par rapport à l'exercice 2021 encore marqué par l'épidémie de COVID.

Les délégations de service public ont généré, au global, les recettes suivantes :

- Crématorium : 269 K€
- Zénith : 246 K€
- Palais Beaumont : 130 K€
- Halles et République : 32 K€
- Casino : 20 K€
- Tennis Club de Pau : 16 K€

1.5 Atténuation de charges : 549 K€

Les principales recettes associées à ce chapitre concernent les remboursements de la CPAM ou de notre assureur pour les risques statutaires lors des arrêts de travail des agents de la collectivité. Ces recettes, variables d'une année sur l'autre, ont représenté un montant de 549 K€ en 2023.

1.6 Produits exceptionnels : 1,20 M€

Les produits exceptionnels intègrent les cessions d'immobilisations qui ont représenté un montant de 462 K€ en 2023. L'opération la plus importante a concerné la cession pour 304 K€ d'un îlot pour la construction de logements en accession sociale à la propriété rue du Capitaine Guynemer.

Les produits exceptionnels divers s'établissent en 2023 à 696 K€. Ils sont composés principalement de versements de nos assureurs à la suite de sinistres. Les autres recettes exceptionnelles s'élèvent à 38 K€ dont 26 K€ pour les annulations de titres sur exercices antérieurs.

2. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré le contexte inflationniste

L'exercice 2023 a été marqué par un niveau d'inflation encore élevé qui porte plus sensiblement sur les charges à caractère général et sur les charges financières via la hausse des taux de la BCE. Il convient de souligner que tous les marchés publics de la collectivité, qu'ils soient notifiés en 2023 ou plus anciens, ont été concernés par la hausse des prix en raison des mécanismes d'indexation.

Ce phénomène inflationniste a été particulièrement significatif au niveau des ressources énergétiques où l'augmentation des prix a été la plus prégnante (cf. infra).

Conséquence de l'inflation, le Gouvernement a décidé de revaloriser le point d'indice des fonctionnaires le 1^{er} juillet 2022 (+3,5% qui impacte, en année pleine, l'exercice 2023) et le 1^{er} juillet 2023 (+1,5%). Ces mesures exogènes ont contribué à une augmentation plus importante de la masse salariale en 2023.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2019.

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022	
						En M€	En %
011 - Charges à caractère général	22 571 954 €	20 131 085 €	21 905 281 €	23 523 332 €	25 749 195 €	2 225 863 €	9,5%
012 - Charges de personnel	51 275 937 €	52 099 900 €	53 582 180 €	56 791 310 €	59 698 303 €	2 906 993 €	5,1%
014 - Atténuations de produit	1 119 473 €	998 632 €	944 123 €	866 416 €	985 514 €	119 098 €	13,7%
65 - Autres charges de gestion courante	14 119 388 €	14 675 626 €	14 765 945 €	14 889 021 €	14 927 247 €	38 226 €	0,3%
Sous-Total Dépenses courantes	89 086 752 €	87 905 243 €	91 197 528 €	96 070 078 €	101 360 258 €	5 290 180 €	5,5%
66 - Charges financières	729 841 €	773 333 €	717 318 €	1 129 294 €	1 532 534 €	403 240 €	35,7%
67 - Charges exceptionnelles	384 244 €	356 890 €	458 951 €	427 492 €	592 299 €	164 807 €	38,6%
TOTAL	90 200 837 €	89 035 466 €	92 373 797 €	97 626 864 €	103 485 091 €	5 858 227 €	6,0%

2.1 Les charges à caractère général : 25,75 M€

La progression des charges à caractère général s'explique prioritairement par la hausse des tarifs appliqués aux charges énergétiques.

Ainsi, en 2023, la hausse des tarifs moyens des fluides s'élève à environ 54% sur l'électricité et 295% sur le gaz. A la suite de ces augmentations tarifaires, les frais d'énergie et d'électricité des compteurs permanents ont atteint 5,11 M€ en 2023.

A noter que le coût a toutefois été amorti par une baisse des niveaux de consommation d'électricité grâce au plan de sobriété énergétique.

D'une manière générale, et au-delà des frais énergétiques, tous les services publics proposés par la collectivité ont été affectés par l'inflation. Comme cela a déjà été évoqué ci-dessus, même les marchés anciens ont été concernés par des hausses de prix puisqu'ils contiennent des révisions tarifaires fonction de l'inflation.

Toutefois, il faut souligner que les charges à caractère général hors dépenses énergétiques ont augmenté de seulement 352 K€ (+1,8%) ce qui témoigne de notre maîtrise des dépenses de fonctionnement.

2.2 Les charges de personnel : 59,70 M€

L'évolution de la masse salariale de la Ville de Pau sur l'exercice 2023 se décompose de la façon suivante :

- l'augmentation du point d'indice (+ 1,5%) à compter du 1^{er} juillet 2023,
- l'effet report de l'augmentation du point d'indice en 2022 (3,5% à compter du 1^{er} juillet 2022),
- le versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat,
- les nouvelles modalités de prise en charge du contrat collectif de prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2023,
- la hausse du SMIC des 1^{er} janvier et 1^{er} mai 2023,
- la revalorisation des débuts de grille indiciaire des agents des catégories C et B (jusqu'à 9 points) à compter du 1^{er} juillet 2023.

Il s'ajoute à cela, comme chaque année, l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui correspond à l'augmentation de la masse salariale liée :

- à l'avancement des agents sur leur grille indiciaire (composante « Vieillesse »),
- au changement de grade ou de catégorie des agents à la suite d'une promotion interne ou de la réussite à un concours (composante « Technicité »).

Au 31/12/2023, l'effectif de la Ville de Pau était de 1592 agents permanents et non permanents dont 68 agents affectés sur les budgets annexes.

2.3 Atténuation de produit : 986 K€

Ce chapitre budgétaire est constitué essentiellement de la contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui s'élève à 902 K€ en 2023 (866 K€ en 2022).

Les dégrèvements de Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV) qu'il convient de rembourser à l'Etat sont également financés sur ce chapitre budgétaire (83 K€ en 2023).

2.4 Autres charges de gestion courante : 14,93 M€

Ce chapitre budgétaire est composé, pour l'essentiel, des différentes subventions de fonctionnement versées par la Ville de Pau à des tiers pour soutenir ses politiques publiques.

La subvention en faveur du CCAS s'établit à 4,80 M€ en 2023 soit 32,2% des autres charges de gestion courante.

Comme en 2022, la collectivité a par ailleurs financé l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD Pyrénées) pour un montant de 1,32 M€ en 2023.

Le budget général de la Ville a également consacré une enveloppe stable de 830 K€ pour assurer l'équilibre du budget annexe du centre social du Hameau.

De nombreuses subventions sont par ailleurs versées pour soutenir la vie associative dans des domaines tels que la culture, le sport, la cohésion sociale, la jeunesse ou la vie éducative.

Le Comité d'Action Sociale Intercommunal de Pau a perçu en 2023 une subvention de 254 K€ pour soutenir les offres de loisirs et d'accompagnement social proposées par cet organisme aux employés de la collectivité.

A noter également que les admissions en non valeur et les créances éteintes sont imputées sur ce chapitre budgétaire. Elles ont représenté une dépense de 102 K€ en 2023 soit une baisse de 148 K€ par rapport à 2022.

3. La section d'investissement : 36,76 M€ de dépenses d'investissement hors dette, la poursuite du programme de transformation de la ville

L'année 2023 a été marquée par un niveau d'investissement encore soutenu. Conformément aux orientations budgétaires, il s'inscrit toutefois en baisse par rapport à la période précédente (2019-2022) ce qui a permis de limiter le recours à l'emprunt dans un contexte d'incertitude et de remontée des taux.

En 2023, des investissements particulièrement conséquents ont été consacrés à la rénovation comme à l'entretien de notre patrimoine communal. Parmi les plus notables, 2,1 M€ ont été investis dans un projet à haute valeur environnementale pour la réhabilitation des anciens bâtiments des établissements LABAT.

Il convient également de noter des efforts encore en augmentation pour l'aménagement et la rénovation des groupes scolaires (4,7 M€). En 2023, les investissements les plus emblématiques ont concerné les rénovations des écoles Marancy (2,9 M€) et Trianon (974 K€). La poursuite du plan « école numérique » (677 K€) a également permis l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves palois.

Au niveau de la voirie communale, 5,2 M€ ont été consacrés à l'entretien courant comme à la mise en œuvre de projets plus structurants qui transforment le visage de la Ville (Place de la monnaie, Îlot Batsalle).

Les investissements relatifs au quartier du Foirail ont concerné les dernières factures du Pôle Culturel du Foirail inauguré le 30 septembre 2022 (1,35 M€) et les aménagements autour de l'équipement (1,5 M€).

Le quartier Saragosse a poursuivi sa mue en 2023 avec 2,3 M€ investis notamment sur le dépôt des espaces verts, les jardins de Saragosse, l'extension du Parc Noulibos ou encore sur l'aménagement d'ensemble de l'îlot Corisande.

D'autres efforts conséquents ont été investis vers l'entretien de notre patrimoine avec une préoccupation renouvelée pour la performance énergétique et l'accessibilité de nos équipements, l'aménagement des espaces publics et l'amélioration du cadre de vie ou le matériel mis à disposition des agents.

Il convient enfin de noter que la Ville de Pau a participé au financement du Pôle d'échanges multimodal porté par la Communauté d'agglomération avec le concours du SMTU et de notre collectivité (363 K€ sur le budget général et 502 K€ sur le budget annexe des parkings en 2023).

Le niveau d'exécution 2023 des dépenses réelles d'investissement (hors dette et hors opérations sous mandat) s'établit à 83,1 % du budget voté.

Le détail des investissements hors dette est présenté par chapitre budgétaire dans le tableau ci-dessous :

Chapitre d'investissement	CA 2023
Voirie générale	5 192 857 €
Bâtiments communaux (dont bâtiments LABAT)	4 741 395 €
Aménagement et rénovation des groupes scolaires	4 712 667 €
Aménagement espaces publics et amélioration du cadre de vie	2 915 752 €
Equipements et événements sportifs	2 563 371 €
Rénovation urbaine quartier Saragosse	2 318 178 €
Acquisitions foncières	1 756 988 €
Eclairage public	1 699 923 €
Divers matériels des services	1 674 060 €
Aménagement espaces publics cœur de ville (ilot Henri IV, Carnot Foirail)	1 537 879 €
Réhabilitation Foirail	1 353 017 €
Travaux et aménagements dans les cimetières (Bessières, ossuaire...)	1 245 656 €
Valorisation du patrimoine végétal	788 721 €
Patrimoine culturel	765 753 €
Subventions d'équipement versées	678 646 €
Ecole numérique	677 206 €
Performance énergétique des bâtiments	544 536 €
Participation Pôle d'échanges multimodal (PEM)	363 147 €
Vidéoprotection	322 534 €
Plan d'action accessibilité	288 850 €
Ravalement des façades	170 892 €
Mobilier urbain	152 013 €
Centre Technique Municipal (CTM)	142 639 €
Bâtiments associatifs	102 729 €
Autres	47 313 €
TOTAL	36 756 723 €

Ces dépenses ont été principalement financées par les recettes d'investissement suivantes :

- 12,93 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisés de 2022 ;
- 12 M€ d'emprunts mobilisés, volume conforme à la trajectoire financière. L'encours s'établit à 110,9 M€ avec un ratio de désendettement très satisfaisant (cf. supra) ;
- 7,1 M€ de FCTVA ;
- 7,18 M€ de subventions ;
 - Etat = 4,85 M€
 - Région = 604 K€
 - Département = 566 K€

- CAPBP = 1 M€
- Autres = 163 K€
- 631 K€ Taxe d'aménagement ;
- Autres recettes : 331 K€ ;

Par ailleurs, il est à noter que le produit des cessions d'actif s'établit en 2023 à 462 K€.

Le solde disponible pour 2024 après affectation du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement (dont 4,6 M€ de reports) s'élève à 11,28 M€.

B / Les budgets annexes

1. Les parkings : une situation financière consolidée

Le redressement de la situation financière du budget annexe des parkings engagé en 2022 a été consolidé en 2023 avec une amélioration des principaux ratios financiers :

- 2,24 M€ d'épargne brute (+13,2%),
- 845 K€ d'épargne nette (+32,4%),
- 12,87 M€ d'encours de dette (-5,8%),
- Capacité de désendettement à 6,1 années (6 ,9 années en 2022)

En 2023, tous les parkings présentent des recettes en augmentation par rapport à 2022. La hausse des recettes d'exploitation s'explique par les trois raisons suivantes :

- la hausse de la fréquentation (environ +3%),
- les ajustements tarifaires appliqués au 1er mars 2022 qui jouent en année pleine en 2023,
- l'ouverture des parkings courte durée (mars 2022) et longue durée (juillet 2023) du Pôle d'échanges multimodal.

A noter que, comme les années précédentes, des opérations de gratuité ont été menées en 2023. Au total, quatre jours de gratuité ont ainsi été accordés (les 3 et 4 mars et les 25 et 26 août 2023) représentant un manque à gagner d'environ 52 K€.

	2019	2020	2021	2022	2023	Variation 2023/2022	
						En €	En %
ARAGON	221 038 €	151 596 €	176 340 €	238 262 €	261 191 €	22 929 €	9,62%
BEAUMONT	120 759 €	39 794 €	50 918 €	109 235 €	121 017 €	11 782 €	10,79%
BOSQUET	286 453 €	191 569 €	246 168 €	350 244 €	382 376 €	32 131 €	9,17%
CLEMENCEAU	1 031 851 €	710 251 €	835 602 €	1 244 848 €	1 275 533 €	30 684 €	2,46%
REPUBLIQUE	299 770 €	239 488 €	347 926 €	493 598 €	575 280 €	81 682 €	16,55%
VERDUN	515 321 €	431 557 €	551 825 €	780 085 €	861 514 €	81 429 €	10,4%
ABONNEMENTS	1 062 596 €	1 058 964 €	1 084 650 €	1 227 472 €	1 481 028 €	253 557 €	20,66%
PARKINGS PEM				104 141 €	225 273 €	121 133 €	116,32%
DIVERS TIERS	124 518 €	102 550 €	86 059 €	99 418 €	48 821 €	-50 596 €	-50,89%
TOTAL	3 662 306 €	2 925 770 €	3 379 489 €	4 647 302 €	5 232 034 €	584 731 €	12,58%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont fortement augmenté en 2023 (+22,49%) en raison d'une évolution de la prise en charge des frais énergétiques du site des Halles. Avant 2023, les factures étaient prises en charge par le budget général qui refacturait ensuite au budget annexe des parkings et à la SPL Halles et République. A compter du 1^{er} janvier 2023, le budget annexe prend en charge toutes les factures d'énergie avant de refacturer à la SPL Halles et République la consommation lui incombant.

Ainsi, en 2023, les dépenses énergétiques ont représenté 711 K€ dont 254 K€ ont été refacturées à la SPL Halles et République.

Au total, les dépenses à caractère général ont évolué de 799 K€ en 2022 à 1,34 M€ en 2023. Les charges financières ont également fortement progressé dans un contexte de hausse des taux. La maîtrise de la masse salariale permet de limiter la hausse dépenses de fonctionnement à +22%.

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 889 K€ en 2023 dont notamment 502 K€ versés à la CAPBP au titre de la participation du budget annexe aux travaux du Pôle d'échanges multimodal. Le remboursement du capital de la dette a par ailleurs représenté un montant de 1,4 M€ en 2023.

Ces dépenses d'investissement ont été notamment financés par un emprunt de 600 K€.

L'excédent de clôture s'établit à 1,26 M€.

2. Les opérations d'aménagement

Depuis le transfert à la Communauté d'agglomération des périmètres à vocation économique des trois zones d'aménagement suivantes : PAPPYR, PARKWAY et EUROPA, les interventions sont réduites sur ce budget.

En 2023, le seul mouvement réel a concerné une régularisation positive de TVA de 0,14€.

L'excédent de clôture s'établit à 1,24 M€.

3. Le centre social du hameau

Les recettes réelles de fonctionnement se présentent en légère diminution à 1,40 M€ (-0,8%). Elles sont principalement constituées par les ressources suivantes :

- une subvention d'équilibre du budget général de 830 K€,
- des financements CAF à hauteur de 288 K€,
- des subventions du Département (86 K€) et du GIP DSU (83 K€),
- des facturations aux familles de 53 K€.

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 1,5 M€.

L'excédent de clôture s'établit à 143 K€.

C / Le point sur la dette au 31/12/2023

En 2023, le taux moyen consolidé s'élève à 1,75% contre 1,27% en 2022 et 0,86% en 2021. Cette hausse est la conséquence du renchérissement du coût des emprunts liée à la situation du marché du crédit. Il convient de le rapprocher du niveau de l'inflation 2023 qui était de l'ordre de 4,9%.

La collectivité a mobilisé principalement des emprunts à taux fixe durant la période où les taux étaient bas si bien que la part restreinte de notre encours à taux variable (28,7%) permet de limiter l'impact de ces hausses de taux sur nos charges financières.

1 / L'encours total de la collectivité

En 2023, l'encours du budget principal a légèrement augmenté (+1,8%). Celui du budget annexe des parkings présente une diminution pour la quatrième année consécutive (désendettement).

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Encours total en M€	101,9	117,7	102,8	114,8	122,6	123,7
<i>Dont budget principal</i>	75,8	86,4	88,1	100,3	109,0	110,9
<i>Dont budget parking</i>	13,2	15,1	14,7	14,5	13,7	12,8
<i>Dont budget eau</i>	12,9	16,3	0,0			
Durée résiduelle moyenne	14 ans 8 mois	12ans 8 mois	12 ans 2 mois	12 ans 6 mois	12 ans 2 mois	11 ans 8 mois
Taux moyen	1,18%	1,09%	0,95%	0,86%	1,27%	1,75%

2/ Les opérations 2023 : 4 emprunts sur le budget principal, 1 emprunt sur le budget annexe parkings

Les nouveaux emprunts 2023 :

Budget	Organisme bancaire	Montant de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Intérêts
Principal	Agence France Locale	2 500 000 €	15 ans	E3M + 0,63%
Principal	Banque Postale	2 500 000 €	15 ans	Fixe 3,39%
Principal	Agence France Locale	3 500 000 €	15 ans	E3M + 0,58%
Principal	Agence France Locale	3 500 000 €	15 ans	Fixe 3,86%
Parkings	Agence France Locale	600 000 €	15 ans	Fixe 3,86%

L'Agence France Locale, dont la Ville de Pau est actionnaire, a formulé les propositions les plus attractives sur 4 des 5 emprunts mobilisés en 2023.

Compte tenu du niveau des taux d'intérêt en 2023, la mobilisation des emprunts nouveaux a été équilibrée entre des taux fixes et des taux variables. Ces emprunts à taux variables permettront de

bénéficiaire de la baisse des taux annoncée par les analystes à compter de la fin d'année 2024.

3/ La répartition de l'indexation et le risque de taux : un encours sécurisé

L'encours se répartit de la façon suivante :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taux fixes	69,08%	68,37%	63,93%	64,46%	72,71%	72,95%	71,30%
Taux variables (dont livret A)	30,92%	31,63%	36,07%	35,54%	27,29%	27,05%	28,70%
TOTAL	100,00%						

4/ La répartition par prêteurs et budgets : une répartition équilibrée

L'encours consolidé contracté comprend 49 lignes. Il est réparti de la façon suivante :

Nombres d'emprunts	2019	2020	2021	2022	2023
Budget général	32	31	31	34	36
Parkings	13	13	14	13	13
Eau	10	0			
Total	55	44	45	47	49

Tous budgets confondus	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Agence France Locale	5%	10%	16%	33%	39%	35%
CAFFIL (SFIL EX DEXIA)	31%	34%	35%	27%	23%	25%
CDC	26%	21%	18%	14%	13%	12%
Groupe CACIB	16%	17%	16%	13%	11%	12%
CEPA CFF	8%	6%	6%	4%	3%	7%
ARKEA	6%	6%	5%	5%	8%	6%
Société générale	5%	5%	4%	4%	3%	3%
Agence Eau	1%	1%	0%	0%	0%	0%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%